



accident du travail mise en retraite invalidite a 53 ans

Par **fernande**, le **29/10/2008** à **12:24**

agent territorial en accident du travail depuis le 16 mars 2007 en avril 2008 la commission de réforme me déclare consolidée avec une itte de 15% avec aménagement de poste mon entreprise répond qu'il ne peut y avoir d'aménagement de poste. la commission médicale statue au 15/9/2008 (l'intéressée est inapte totalement et définitivement à ses fonctions de gardienne d'immeuble absence de possibilité d'aménagement et de reclassement professionnel y a lieu d'instruire une procédure de mise à la retraite pour invalidité) à ce jour après un examen médical décidé par l'employeur celui-ci ne comprend pas la décision du comité médical car à ses yeux je suis apte à reprendre mon emploi au 1 décembre je me retrouve avec un demi-salaire environ 600 euros, divorcée avec un enfant handicapé que dois-je faire???? et quelles sont les solutions???? merci